

COMPTE RENDU DE LA REUMON DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice

Absents : Mme Ingrid CHABOTIER et Mr David CREPIN

Procuration : Mr CAUX Patrice a donné procuration à Mr Jacques DELATTRE

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait un petit compte rendu de l'ordre du jour et demande ensuite à Mr CARDON Jérémy, 2^{ème} Adjoint au titre des finances de prendre la parole pour exposer le budget communal.

Monsieur GASPART Jean-Pierre est nommé secrétaire.

DELIBERATIONS

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application.

Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux.

La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

En 2021, il y a la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales sur la période allant de 2020 à 2022 ainsi que la réforme des impôts de production ont conduit à modifier de manière sensible la présentation de l'état de notification formulaire 1259 pour 2021.

La part départementale est transférée à la commune en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, c'est pourquoi le taux de la taxe foncières (bâti) s'élève à 35,17 % et celui de la taxe foncière (non bâti) est à 33,51 %.

La colonne « département » de l'avis d'imposition de la taxe foncière 2021 est donc supprimée. Le département ne perçoit plus aucun produit mais en contrepartie de la TVA.

La commission municipale des finances-budget s'est réunie le lundi 29 mars 2021 et a retenu les taux d'imposition directes locales 2021 comme suite :

-	Taux	taxe	foncier	(bâti)	•
	35,17 %	-	Taux	taxe	foncier	(non bâti)
.....	33,51 %					

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte les nouveaux taux d'imposition 2021.

Objet :

Vote du compte administratif, de gestion et affectation des résultats

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes	Contre <input checked="" type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Lors du vote du compte administratif
ELNES
Lors du vote du
compte de gestion et de
l'affectation des résultats
DELIBERATION

Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Otes	Contre Pour

Votes Contre pour

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation... O. .o. .-l.
Séance . QS.àQ. ... à...i.e .heures.%

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats re ortés		602 962,00 €
Part affectée à investiss	326 286,21 €	40 823,30 €
O érations de l'exercice		408 763,37 €
Totaux	326 286,21 €	970 902,07 €
Résultat de clôture	0,00 €	644 615,86 €

Leopqz. réuni sous la présidence (l) et de les M^aécisions CAON, modificatives délibérant de sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M^aDELATTE du après s'être fait présente le budget primitif, le budget supplémentaire l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures comptabilité administrative, l' Lui donne acte de la

DEPENSE OU DEFICIT	SEMENT RECETTES OU EXCEDENT(C)
40 823 30	0 00 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
40 823,30 €	602 962,00 €
367 092,42 €	40 823,30 €
407 915,72 €	475 632,91 €
	1 119 468,21 €
	711 552,49 €

40 806,21 €	66 919,54
81 629,51 €	66 919,54 €
14 709,97 €	0,00 €
14 709,97 €	
0,00 €	
0,00 €	
14 709,97 €	
0,00 €	

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

14 709,97 € au compte 1068 (recette d'investissement)
629 905,89 € au compte 002 (excédent de fonctionnement, reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. Tous à l'exception de M. aux précisions à M. Delatte Absents C. HAA... K. K... P. V

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif), M^r Vendeville

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats), M^r Delatte

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
2) En fonction des données communiquées par le comptable

Objet : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Objet :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal •

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la

1

Vote du Budget primitif 2021

Monsieur Jérémy CARDON 2^{ème} Adjoint délégué aux finances présente le budget primitif 2021 par chapitre et détaille les différents comptes. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement dépenses — recettes pour la somme de 1 038 289,89 € et en investissement dépenses — recettes pour 594 750 € soit un total global de 1 633 039,89 € pour les 2 sections

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal accepte le budget primitif 2021 et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires pour l'exécution du budget.

Objet : Revalorisation de l'IAT pour le personnel communal

Monsieur le Maire informe que l'indemnité administrative de technicité (IAT) au personnel communal titulaire est de coefficient 3 depuis lors de la séance du conseil municipal le 6 décembre 2011. Ce coefficient multiplicateur est compris entre 1 et 8 % et versé mensuellement à chaque agent titulaire en fonction de son point d'indice.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte à compter du mois d'avril 2021 de revaloriser le coefficient et de le passer à 5 % pour chaque agent.

Objet : OTS : Organisation du Temps Scolaire école primaire Henri Matisse

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de délibérer afin de choisir l'organisation du temps scolaire à l'école primaire Henri Matisse pour la rentrée 2021.

Un certificat en mairie a déjà été déposé le 31 mars 2021 pour signaler l'avis des parents d'élèves, les enseignants et le conseil d'école. L'annexe 2 signale aucune modification pour le temps scolaire. L'ensemble des classes primaires de l'école restent à 4 jours semaine.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal décide de suivre l'ensemble du corps enseignant et souhaite laisser à 4 jours/semaine l'OTS.

Objet : Projet socle numérique à l'école : Achat d'un vidéoprojecteur interactif (tablettes, ordinateurs ultra-portables) à l'école et subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le bien être des élèves et que toutes les classes soient équipées, le directeur Mr Jacquinet a présenté un projet de socle numérique. Le coût global de cet achat représente 1 1 536,40 € TTC pour 4 classes éligibles nécessitant un équipement complet ou partiel. Le montant subventionné est de 8075,48 €.

Obiet :

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal décide de l'achat du pack numérique pour les 4 classes (partiel ou complet) et autorise Mr le Maire à inscrire au BP 2021 sur le compte agencement, installation 40 000 €.

Remise en fonction du système de vidéo-surveillance

Monsieur le Maire explique que la société Dip sécurité à Campagne-les-Wardrecques n'exerce plus ! De ce fait, les caméras qui ont été installées à la salle polyvalente, la bibliothèque et la mairie n'ont plus de mise à jour, depuis 2018, aucun n'enregistrement.

Monsieur le Maire a fait appel à une autre société, qui se trouve sur Calais, la société Point technologies. Le gérant est passé et a fait un compte rendu de notre équipement. Il faut compter 1000 € pour les diverses prestations recueillies sur l'ensemble des sites.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal décide de réactualiser le système de vidéo-surveillance et autorise Mr le Maire à inscrire au BP 2021 la dépense en investissement.

Obiet : Achat nouveau columbarium : cases/caves urnes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y lieu d'acheter de nouvelles cases urnes car il ne reste plus qu'une seule case à celui déjà en place au cimetière.

Monsieur COFFIN Patrick, Pompes funèbres à Lumbres s'est rendu avec Mr le Maire au cimetière afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place : cases urnes suspendues ou caves urnes enterrées ?

Monsieur le Maire attend encore des devis.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte l'investissement de nouvelles cases et/ou caves urnes.

Divers :

- Mr Jaques DELATTRE, Maire, demande à Mme Emeline HENQUEZ, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, de voir auprès de Mr JACQUINOT le Directeur de l'école, pour que les enfants puissent faire un petit mot d'encouragement en cette période qui sera remis aux personnes âgées (lors de la distribution du présent offert par le CCAS).
- Mr le Maire annonce que Mr Jérémy CARDON 2^{ème} Adjoint est à nouveau papa, il souhaite la bienvenue à Julian et bon rétablissement à la maman. Un cadeau de naissance par la Municipalité lui a été offert.
- Mr le Maire annonce que les travaux du parking ont commencé (escaliers). Des devis sont demandés pour la suite des travaux.
- Mr le Maire présente Mr Olivier VIVIEN qui a été nommé piègeur au sein de la commune pour l'appât des rats musqués.
- Mr Claudy DEGAND signale que Mr DALLA COSTA Gérard souhaite si c'est possible rencontrer en privé Mr Roger VENDEVILLE ou Mr le Maire. Mr DEGAND informe que lors de son passage à la Pourchinte vers le chemin tout public et aussi sur le terrain de boule, il a pu constater du crottin de cheval. Il demande qui va nettoyer ? Mr le Maire va voir cette situation auprès de la CCPL pour ne plus que cela se reproduise.
- Mr Jean-Pierre GASPART signale qu'une bouche d'égout est bouchée rue Arthur Lanoy.
- Mr Roger VENDEVILLE a commandé des panneaux de limitation de vitesse 30 kms.
- Mme Emeline HENQUEZ informe que les parents ont été averti pour le stationnement permanent en face de l'école, les gendarmes vont faire des contrôles.

Objet :

- Mme Roselyne DEMEULEMEEZTER signale qu'une dame lui a demandé s'il était possible de mettre un miroir au parking rue Bernard Chochoy ? Mr le Maire explique que cela n'est pas nécessaire car la sortie du parking se fera à droite pour justement avoir de la visibilité. Roselyne informe que le disjoncteur de l'église saute tout le temps, Mr Jean-Marie MILHAMONT pense qu'il doit disjoncter à cause de l'humidité ou la puissance ? A 15 watts il n'est pas assez fort, il faut l'augmenter

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.